Procès-verbal de la 8ème réunion de la Commission Communale d'Aménagement Foncier de PRAILLES

L'an deux mille dix-huit, le trois juillet à 9 h 30, s'est réunie à la mairie de PRAILLES, la Commission Communale d'Aménagement Foncier de PRAILLES, sous la présidence de Monsieur Jacques LE HAZIF, président titulaire.

Etaient présents :

Jacques LE HAZIF, Président, titulaire ;
Chantal BRILLAUD, Conseillère départementale du canton de Celles sur Belle, suppléante;
Claude JUCHAULT, Maire de PRAILLES ;
Alain LAURENT, conseiller municipal, titulaire ;
Louis-Marie PHELIPPEAU, jacques PHELIPPEAU, membres représentants des exploitants, titulaires ;
Olivier PRIMAUD, membre représentant des exploitants, suppléant ;
Bernard ROUSSEAU, membre représentant des propriétaires de biens fonciers, titulaire ;
Michel DUTOIS, membre représentant des propriétaires de biens fonciers, suppléant ;
David BERTHONNEAU, personne qualifiée en matière de faune, de flore, de protection de la nature et des paysages, titulaire ;
Guy ARNOUX, personne qualifiée en matière de faune, de flore, de protection de la nature et des paysages, suppléant ;
Lucile MAUILLON, membre représentant du Département, titulaire ;

Entendus à titre d'information :

Sylvain CHABOT et Laurent CHAUVET du cabinet GEOUEST;
Pascale HERVOUET du cabinet ATLAM ;
Etienne PISTRE, 1er adjoint au conseil municipal de LA COUARDE ;

Absents excusés :

Bernard BELAUD, Conseiller départemental du canton de Mignon-et-Boutonne, titulaire ;
Valérie VIRION, représentante des services Fiscaux des Deux-Sèvres
Olivier UZANU, membre représentant du Département titulaire ;

Mme Aurélie LAFAIYE, agent du Département des Deux-Sèvres, assure les fonctions de secrétaire de la Commission Communale d'Aménagement Foncier de PRAILLES.

Le Président ouvre la séance et fait l'appel des membres de la commission. Après avoir constaté que cette dernière remplit les conditions requises pour délibérer valablement, M. LEHAZIF rappelle les points à examiner.

Ordre du jour :

1- Retour sur la consultation publique de l'avant-projet
2- Point sur le programme de travaux connexes / schéma directeur
3- Questions diverses

1- Retour sur la consultation publique de l'avant-projet

Aurélie LAFAIYE rappelle que la consultation publique sur l'avant-projet parcellaire s'est déroulée du 13 au 23 mars 2018 et laisse la parole au géomètre pour présenter les observations émises.

Auparavant, le géomètre rappelle les étapes préalables à l'établissement de l'avant-projet parcellaire.
- Consultation sur le classement des terres et recueil des souhaits : du 24/05/2016 au 24/06/2016
- Approbation définitive du classement par la CCAF : 19/09/2016
- Négociations foncières sur les échanges avec les propriétaires et programme de travaux connexes : août 2017 à décembre 2017
- Présentation du parcellaire aux propriétaires : décembre 2017

- Présentation de l'avant-projet parcellaire et du pré-programme de travaux associé au Département : 11/01/2018
- Présentation de l'avant-projet parcellaire à la CCAF pour mise en consultation : 23/01/18
- Consultation publique sur l'avant-projet parcellaire : 13/03 au 23/03/18

Rappel des données sur le périmètre :

- Superficie : 1481 ha dont 1467 ha sur Prailles et 14 ha sur La Couarde

- 372 comptes de propriétés

- 676 propriétaires

- 581 Ayants-droit

- 18 comptes concernés par des ventes par cession de petites parcelles (6ha)

	Situation initiale	Situation Avant-projet
Parcelles cadastrales	1888	908 (- 52%)
Comptes monoparcellaires	117	158

Suite à ces rappels, le géomètre présente quelques élements de participation lors de la consultation publique :

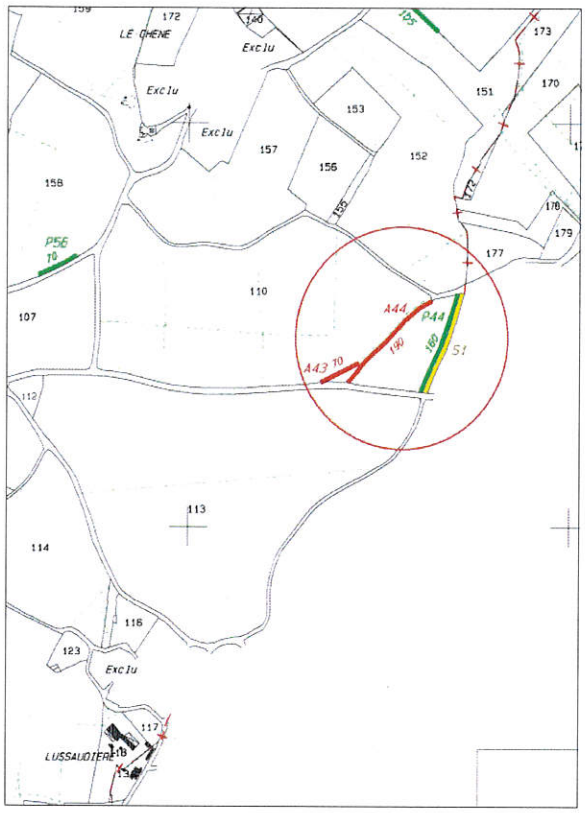
- 200 comptes sur 359 soit 56 %
- 220 propriétaires sur 672 soit 33 %
- 1041 ha sur 1481 soit 70 %

Enfin, le géomètre présente les 3 observations émises lors de cette consultation. Elles ne portent pas sur le projet parcellaire mais sur le programme de travaux connexes.

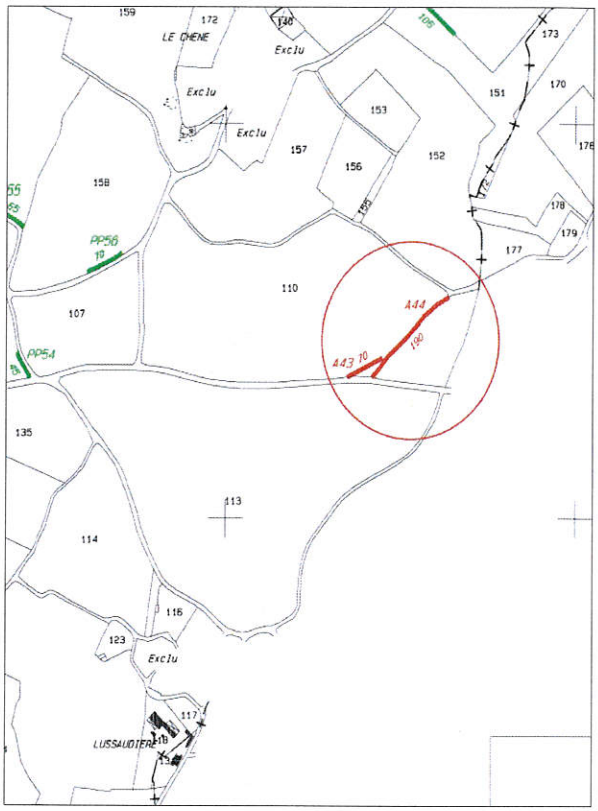
1ère observation :

La commune de Prailles, en vu du rapprochement avec la commune de La Couarde, demande à ce que soit supprimé du programme de travaux connexes le chemin qui permettait de relier les deux portions existantes sur Prailles puisque la connexion existent déjà sur le territoire communale de la Couarde et que les deux communes n'en feront plus qu'une seule au 1er janvier 2019. cf. plans ci-après

Situation avant :



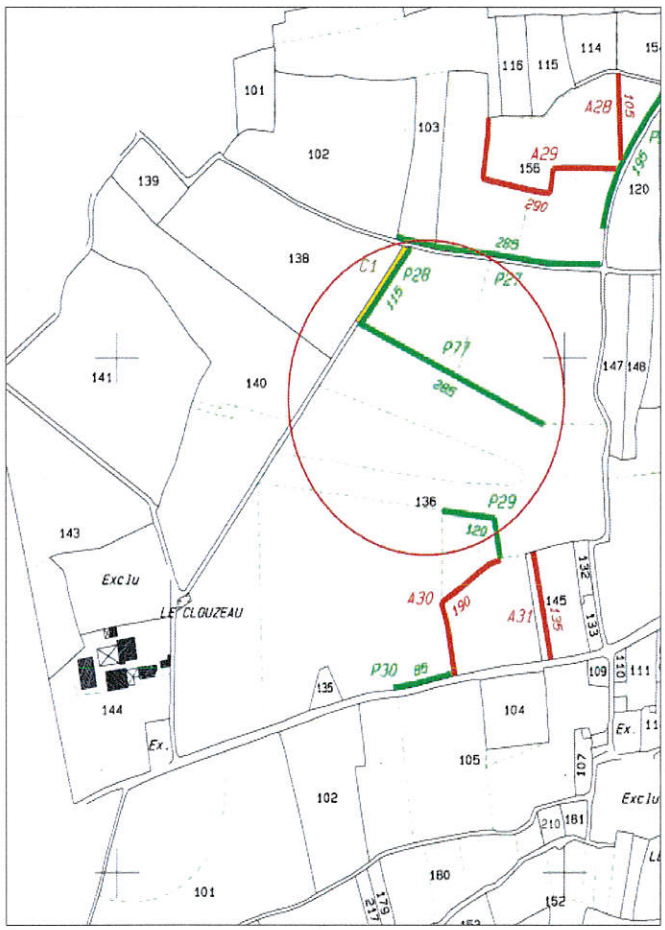
Situation après :



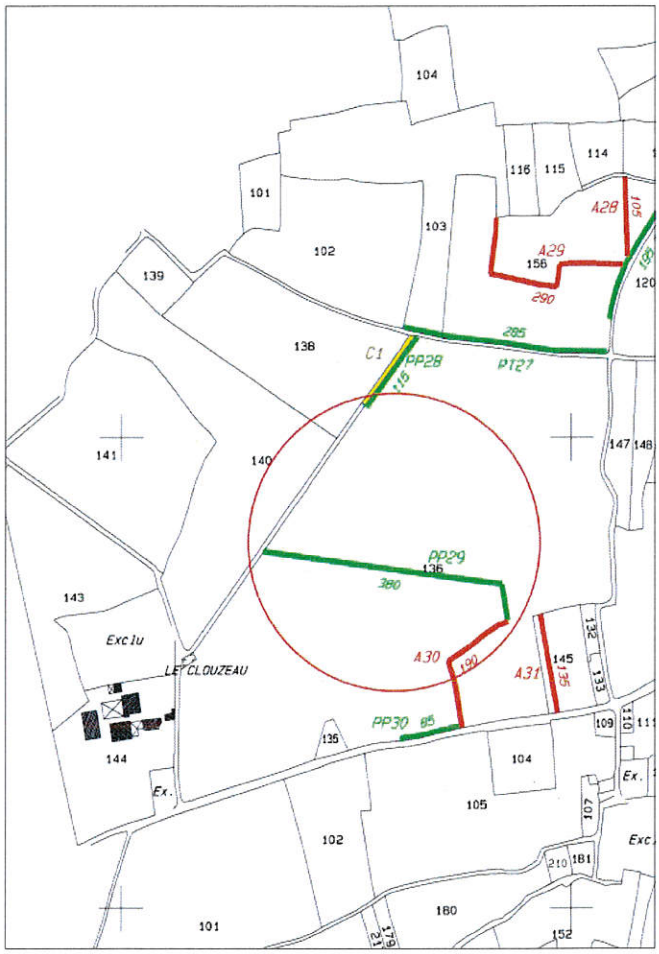
2ème observation :

M . Daniel Guillot demande à décaler une haie. (cf. plans ci-joints)
Cette demande n'a pas d'incidence sur le schéma directeur. Elle sera donc intégrée dans l'étude d'impact du projet parcellaire.

Situation avant



Situation après

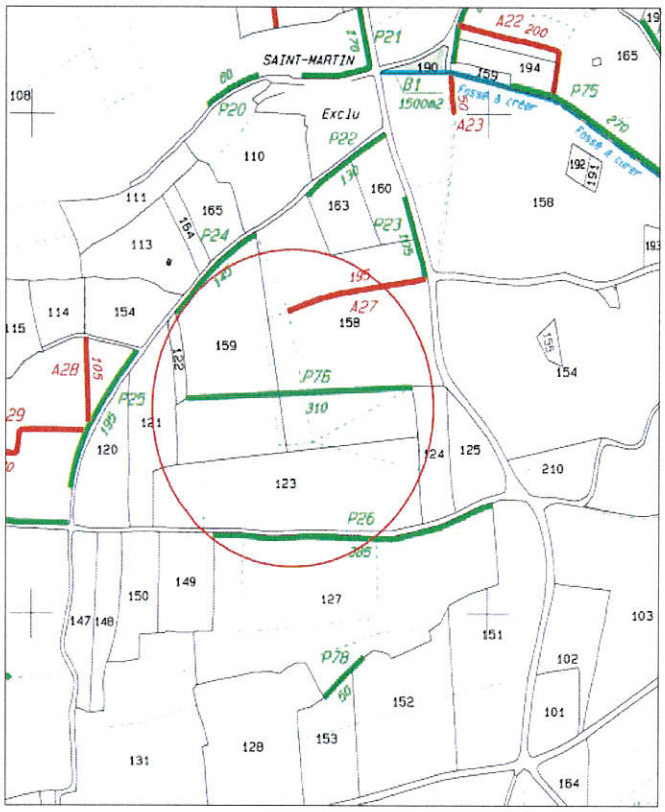


3ème observation :

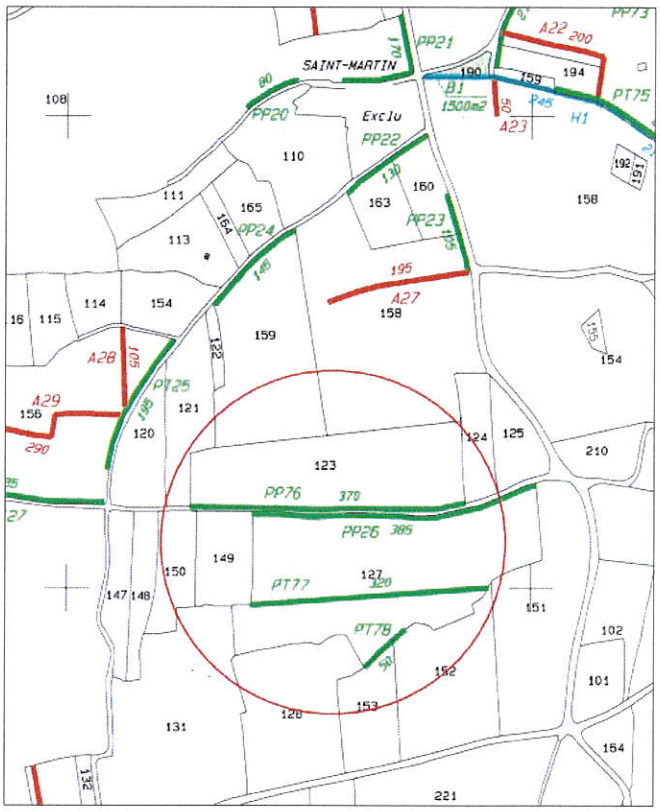
M. Jean-Pierre Pommier demande le déplacement d'une haie (cf. plans ci-joints) afin d'éviter une coupure de parcelle.
Pour répondre à cette demande, la proposition est de créer 2 haies selon le plan joint *situation après* qui sont sans conséquence sur le schéma directeur.

La commission n'émet pas d'objections à ces modifications qui seront intégrées au programme de travaux connexes soumis à étude d'impact.

Situation avant



Situation après



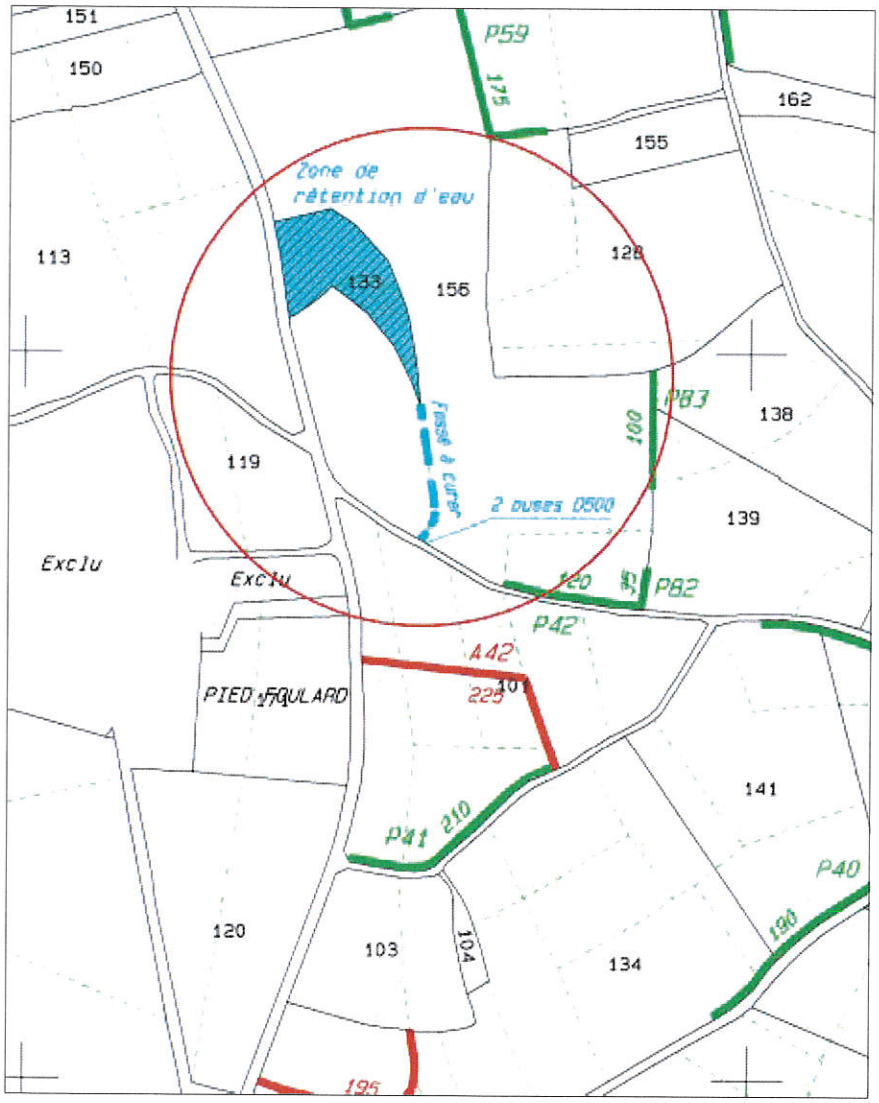
2- Point sur le programme de travaux connexes / schéma directeur

Le programme des travaux connexes est le suivant :

Désignation des travaux	Unité	Quantité	Estimation HT
1- Infrastructure			**40 260,00 €**
Arrachage de haies y compris remise en état de culture	ml	6710	40 260,00 €
2 - Hydraulique			**4 640,00 €**
Fossé à créer	ml	510	1 020,00 €
Fossé à reprofiler	ml	1010	2 020,00 €
Busage D=500	ml	20	1 600,00 €
3 - Voirie			**26 300,00 €**
Chemin de desserte à créer	ml	115	11 500,00 €
Sentiers pédestres à aménager	ml	370	14 800,00 €
4 - Mesures compensatoires			**233 620,00 €**
Haies sur talus	ml	3880	98 940,00 €
Haies à plat	ml	10160	106 680,00 €
Boisement	are	40	16 000,00 €
Gites amphibiens et reptiles	unité	À définir	
Déplacement de fûts d'arbres saproxylophages	unité	A définir	
Travaux de confortement annuel	unité	3	12 000,00 €
Sous – total des travaux HT			**304 820,00 €**
5 - Divers			**47 658,30 €**
Travaux divers imprévus et révision			21 337,40 €
Maîtrise d'oeuvre			22 831,02 €
Frais de gestion maître d'ouvrage			3 489,88 €
Montant Total HT			**352 478,30 €**
Montant Total TTC			**422 973,96 €**

Suite à cette présentation, la commission propose d'envisager un passage à gué sur le secteur de Pied Foulard (cf. plan ci-après).
Le géomètre va étudier cette modification en concertation avec la commune avant de l'intégrer dans le programme de travaux connexes.
Mme Hervouet informe la commission que cette proposition ne va pas à l'encontre des dispositions de la loi sur l'eau et peut donc être envisagé pour l'intégrer dans l'étude d'impact.

Aussi la commission suggère de prévoir une plantation de frêne au niveau de la retenue d'eau. (cf. plan ci-après)



Mme Hervouet précise que la plantation de 4 km de haies sur talus est essentielle pour compléter les aménagements hydrauliques et sont un apport très interessant pour le maintien et le renforcement de la biodiversité notamment ornithologique.
De plus, elle informe la commission qu'une demande de dérogation de destruction d'espèces protégées sera nécessaire pour l'acceptation du projet d'aménagement foncier par les services de l'Etat.
Enfin les derniers aménagements en matière de mesures compensatoires (gites amphibiens et reptiles, déplacements de fûts d'arbres) seront quantifiés au moment du dernier passage de terrain qui s'effectuera dans l'été.

M. Chauvet apporte une précision concernant les haies sur talus : pour pallier à l'absence de terre végétale à proximité, les haies sur talus seront construites par un système de criblage et paillage.

Aurélie LAFAIYE rappelle les modalités de financement des travaux connexes :
Travaux d'intérêt général (plantation haies et boisements + connexions de chemins) : financement à 60 % par le Département et à 40 % par la commune
Travaux d'intérêt agricole (arrachage de haies) : 100 % par la commune qui sollicitera auprès des exploitants le remboursement des frais engagés au prorata du linéaire arraché sur chaque exploitation.
Travaux d'intérêt agricole et travaux hydrauliques inscrits au schéma directeur : financement à 35 % par le Département et à 65 % par la commune.

Les coûts des travaux connexes se répartissent donc de la manière suivante :

Type de travaux	Part communale	Part communale reportée sur les exploitants	Part Départementale
Infrastructures	0,00 €	40 260,00 €	0,00 €
Hydraulique	3 016,00 € (65 %)		1 624,00 € (35%)
Voirie	10 520,00 € (40 %)		15 780,00 € (60%)
Mesures compensatoires	93 448,00 € (40%)		140 172,00 € (60%)
Total	**106 984,00 € HT**	**40 260,00 € HT**	**157 576,00 € HT**

La commission n'émet pas de remarques sur la nature et l'estimation financière des travaux connexes présentés qui seront soumis à étude d'impact puis à enquête publique.

Aurélie LAFAIYE présente les prochaines étapes :

Le projet parcellaire et le programme de travaux connexes réajustés au vu des éléments présentés ci-avant vont faire l'objet d'une étude d'impact. Celle-ci vaut document d'incidences au titre de l'article R.214-6 du code de l'environnement relatif à la protection de l'eau et des milieux aquatiques et évaluation d'incidence Natura 2000 au titre de l'article R.414-23 du code de l'environnement.
Cette étude d'impact sera soumise à l'avis de l'autorité environnementale qui est la DREAL Nouvelle Aquitaine.
Cet avis fera l'objet d'un mémoire en réponse établi par le bureau Atlam.

L'ensemble de ces pièces seront présentées à la prochaine CCAF afin que cette dernière propose la mise à l'enquête publique de son projet parcellaire et du programme de travaux connexes associés.

Au vu de l'avancement de la procédure et des étapes à venir, la commission est informée que la nouvelle attribution parcellaire ne pourra pas se faire, dans le meilleur des cas, avant 2020.

Le géomètre informe la commission que dès l'hiver 2018/2019 une anticipation de la taille des arbres pourra être envisagée dans le cadre de la bourse aux arbres. En effet, dans le courant du mois septembre 2018, le bornage des nouvelles propriétés et l'estimation des arbres seront réalisés, chacun pourra ainsi récupérer ce qui lui est dû.

3- Questions diverses

Pas de questions diverses.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée et il a été dressé le présent procès-verbal pour faire et valoir ce que de droit.

-o0o-

Le Président

Jacques LE HAZIF

La Secrétaire

Aurélie LAFAIYE